

# Plan Local d'Urbanisme BURDIGNIN MODIFICATION N°1

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE  
Plan de zonage

N°	Désignation des opérations	Surface ou longueur d'emprise approx.	Collectivité, services et organismes publics bénéficiaires
1	Extension du cimetière	1 100 m²	Commune
2	Travaux de réhabilitation et changement d'affectation de l'ancienne mairie - projet de salle communale	1 920 m²	Commune
3	Réalisation d'une aire de stationnement	1 075 m²	Commune
4	Aménagement du bâtiment public existant	1 465 m²	Commune
5	Vieille nouvelle à créer et/ou à aménager en double sens de circulation (plateforme de 6,40 m permettant la réalisation d'un trottoir continu (1 côté de 1 m 40 minimum et libre de tout obstacle))	130 ml	Commune
6	Vieille nouvelle à aménager en sens unique - plateforme de 5 m	50 ml	Commune
7	Lignes pédonales à aménager - plateforme de 1 m 40	135 ml	Commune
8	Place de dépôt des grumes (Carré)	1 100 m²	Commune
9	Accès commun à la zone à urbaniser	115 m²	Commune
10	Place d'accès à la parcelle 253	580 m²	Commune
11	Trottoir	150 m²	Commune
12	Place de dépôt des grumes (Champ Cornu)	205 m²	Commune
13	Valorisation de l'entree du village, création d'un espace de biodiversité (type verger pédagogique)	1 836 m²	Commune
14	Sécurisation de la dépose du bus à Carré	30 m²	Commune
15 à 18	Sécurisation de la dépose du bus à La Chavanne	4 x 30 m²	Commune
19	Sécurisation de la dépose du bus à Maison Neuve	30 m²	Commune
20 à 21	Sécurisation de la dépose du bus Chez Meunier	2 x 30 m²	Commune
22	Sécurisation de la dépose du bus au Chef Lieu	30 m²	Commune
23 à 24	Sécurisation de la dépose du bus au Rosay	2 x 30 m²	Commune
25 à 26	Sécurisation de la dépose du bus Chez Georges	2 x 30 m²	Commune
27	Sécurisation de la dépose du bus à l'Épurance	30 m²	Commune



PLAN N°	PROCEDURES
	REVISION N°1 Approuvée le 20.05.2019
ECHELLE 1/5000	Modification n°1 approuvée le
Mise au point	
CONCEPTION	B.E. DESSIN
FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
<b>Territoires demain</b>	<b>TECTA</b>
<small>Origine Cadastre et Droits de l'Etat réservés - Reproduction interdite</small>	<small>Sauv. par N° - Ficheur G68 - 3032 086PLU M 0000</small>
<small>le 15.12.2022</small>	

- LEGENDE**
- Zones Urbaines :**
- UA - Zone urbaine identifiant le pôle principal dense de la commune
  - UB - Zone urbaine jouant un rôle d'appui par rapport aux centralités
  - UE - Zone urbaine à dominante aménagement ou équipement public
- Zones à urbaniser :**
- AUa - Zone à urbaniser
  - AUj - Zone à urbaniser
  - AUx - Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités artisanales
  - 2AUb - Zone à urbaniser à long terme
- Zone Agricole :**
- A - Zone agricole
  - Aco - Zone agricole supportant des corridors écologiques
  - Ah - Secteur humide en zone agricole
- Zones Naturelles :**
- N - Zone à dominante naturelle et forestière
  - Nh - Zone naturelle, secteur identifiant les zones humides
  - Ne - Zone naturelle, secteur identifiant les équipements publics
  - N stecal - Zone naturelle, Zone à vocation enseignement, santé et action sociale

- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Emplacements réservés
  - espace boisé classé
  - Servitude au titre de l'article R 151-48 alinéa 1
  - Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - Sièges d'exploitations agricoles repérés au document graphique réglementaire à titre informatif
  - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - élément de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue à protéger, à conserver
  - Patrimoine bâti à protéger et pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Chemins piétons existants ou à créer ou à conserver

